



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Jeudi 26 mai 2016 à 20h15 en Mairie

Réunion publique sous la présidence du Maire en exercice, Bernard DUMONT
Tous les conseillers en exercice sont présents, à l'exception de Joëlle SANCEY, qui
donne procuration à Laurent SAUVIN.
Convocation en date du 17 mai 2016.

Ordre du jour :

1. Travaux de voirie – attribution du marché
2. Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe
3. Défibrillateurs – achat groupé par la Communauté de Communes du Val Marnaysien
4. Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal France Télécom/Orange et E.R.D.F.
5. Horloge de l'Eglise – proposition d'achat
6. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement – désignation de 3 membres
7. Augmentation du coût des photocopies
8. Autorisation de travaux par M. CHAMBON Y. dans le logement de l'école
9. Questions et informations diverses

Lucie GUERGEN est nommée secrétaire de la séance.

1. Travaux de voirie – attribution du marché

Quatre entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux de la route de Brussey et pour quelques réparations localisées. Suite à la Commission Travaux du 3 mai 2016, c'est l'entreprise DEMOULIN-FEDY T.P. qui a présenté la meilleure offre pour un montant total de 9 043,20€ TTC.

Une subvention de 35% a été attribuée par le Conseil départemental sur le programme voirie 2016-2017 de la commune pour un montant de travaux de 14 925€ jusqu'au 31 décembre 2018, ce qui nous permettra sur le budget 2017 de réaliser le dérasement des accotements rue de Pin et les réparations localisées.

Délibération : Après examen des différentes offres, l'Entreprise DEMOULIN-FEDY T.P. a été retenue pour la réalisation des travaux route de Brussey (4 736,00 € H.T.) et des réparations localisées (2 800,00 € H.T.).

UNANIMITE

2. Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe

Le centre de gestion nous a informés que Mme PHILIPPE Rose-Marie est promue Adjoint Technique Territoriale de 1^{ère} classe par avancement automatique. Sa nomination prendra effet le 1^{er} juillet 2016.

Délibération : Le conseil municipal décide la création, à compter du 1er Juillet 2016, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à hauteur de 10 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C.

UNANIMITE

3. Défibrillateurs – achat groupé par la Communauté de Communes du Val Marnaysien

La C.C.V.M. nous a interrogés le 15 mars 2016 pour l'achat d'un défibrillateur. Le prix serait de l'ordre de 1 500€ HT pour un pack avec armoire extérieure. Un emplacement sera à déterminer : soit à la Mairie, soit au lavoir.

Délibération : Le conseil municipal confirme sa demande auprès de la C.C.V.M. pour l'achat d'un défibrillateur extérieur. UNANIMITE

4. Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal France Télécom/Orange et E.R.D.F.

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunications et E.R.D.F. utilisent le domaine public communal. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par décret, s'élevant pour la commune, pour l'année 2016, à 206,09€ pour France Télécom/Orange et à 197,00€ pour E.R.D.F.

Délibération : Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2016 :

- 38,80 € par kilomètre et par artère en souterrain ;
- 51,73 € par kilomètre et par artère en aérien ;
- 25,87 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

Ces tarifs seront revalorisés chaque année.

UNANIMITE

Délibération : Le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit un forfait de 197,00€ applicable aux communes de moins de 2 000 habitants. Ce montant sera revalorisé chaque année.

UNANIMITE

5. Horloge de l'Eglise – proposition d'achat

Monsieur Jean-Luc THEVENIN, collectionneur d'horloge et de mécanisme comtois, après une visite sur place, nous a adressé une proposition d'achat du mécanisme qui est hors service, d'un montant de 350€. Il manquerait la lentille du balancier, le module complet du colimaçon de sonnerie, la barre et l'axe qui déclenche la sonnerie et la petite horloge de contrôle. Le mécanisme, en fer, est recouvert de rouille. Ce mécanisme datant d'avant 1905 (date de séparation de l'Eglise et de l'Etat), il est imprescriptible. Cependant, dans l'attente d'une éventuelle remise en état, il y a lieu de protéger le mécanisme des éléments extérieurs.

Délibération : Le conseil municipal décide que le mécanisme de l'horloge est un bien communal et fait partie intégrante du patrimoine, et s'oppose à toute proposition d'achat du mécanisme de l'horloge.

UNANIMITE

6. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement – désignation de 3 membres

Les membres du bureau de l'Association Foncière sont désignés pour une durée de 6 ans qui arrive à son terme. Le Maire est membre de droit, 3 membres sont désignés par le Conseil Municipal, et 3 membres sont désignés par la chambre d'agriculture. Le Maire propose de reconduire les membres qui étaient désignés lors du précédent mandat.

Délibération : Le conseil municipal accepte les candidatures de Jean-Charles MILLOT, Charles MILLOT et Laurent SAUVIN.

UNANIMITE

7. Augmentation du coût des photocopies

La délivrance de photocopies a pour but de rendre service aux administrés. Afin de simplifier le rendu de monnaie parfois difficile à réaliser – le coût de la photocopie n’ayant pas été réévalué depuis 2002 – il est décidé de porter le prix de la photocopie à 0,20€ (au lieu de 0,15€).

Délibération : Le conseil municipal décide de fixer à 0,20€ le prix unitaire d'une photocopie délivrée en Mairie. **UNANIMITE**

8. Autorisation de travaux par M. CHAMBON Y. dans le logement de l'école

Suite à la proposition de M. CHAMBON de réaliser les travaux d’entretien dans le logement dit de l’école, et à la visite de Mme Laure DENOIX et M. Laurent SAUVIN, il apparait que la réfection de la salle de bain (pourtour de la baignoire) et du plancher de la chambre ainsi que la pose de linoléum dans les chambres sont justifiées. Pour ces travaux, il sera alloué une somme forfaitaire de 226€ correspondant au montant de 2 mois de loyer, déduction faite de l’allocation logement. Un état des lieux sera réalisé avant et après les travaux.

Délibération : Le conseil municipal autorise le Maire à verser la somme de 226€ à M. CHAMBON pour la réalisation des travaux d'entretien cités. **UNANIMITE**

9. Questions diverses

9.1. Bibliothèque municipale – appel à candidature

La Direction du développement de l’aménagement et la coopération territoriale nous a informés qu’une personne doit suivre une formation d’une journée pour la gestion de la bibliothèque. Suite à l’appel à volontaires, 3 volontaires se sont fait connaître. Mme Cathy MILLOT est désignée par le conseil municipal pour suivre cette formation qui aura lieu en 2017.

9.2. Soirée découverte des chauves-souris

Le réseau R.N.R. chiroptères propose une soirée **le 17 juin à 20h30** (RDV devant la Mairie) pour présenter les chauves-souris et réaliser une promenade sonore à l’écoute des ultra-sons.

9.3. Jurés d’assises – désignation par tirage au sort à Marnay le 13 juin 2016

Comme chaque année, il va être procédé à la désignation des jurés d’assises. Cette année, le tirage au sort s’effectuera en 2 temps : un tirage au sort de 2 personnes pour l’ensemble des communes de Beaumotte-les-pin, Brussey, Chambornay-les-pin, Courcuire, Etuz, Pin et Vregille, puis un tirage au sort au niveau départemental. Le premier tirage au sort aura lieu **le 13 juin à 18h** à la mairie de Marnay.

9.4. Location du logement n°2 occupé par Mme PIERRE jusqu’au 30 juin 2016

En vue de la libération du logement n°2 occupé par Mme PIERRE, la commune est en cours de signature d’un bail à compter du 1^{er} juillet avec Mme CLERC.

9.5. Lettre de la ville de Besançon concernant l’épandage des boues d’épuration

Suite au rapport d’enquête publique quant au plan d’épandage des boues de la station d’épuration de Besançon reçu en janvier 2016, et à la non prise en compte de certaines demandes d’exclusion de parcelles, la commune a adressé un courrier à la ville de Besançon pour que les parcelles concernées soient exclues du plan d’épandage, compte-tenu que celles-ci sont toutes exploitées en prairie et que l’exploitant agricole n’exerce plus. La ville de Besançon a répondu que les parcelles resteraient affiliées au plan d’épandage, et que compte-tenu du fait que l’agriculteur n’exerce plus, les parcelles ne seront pas utilisées pour épandre des boues.

9.6. Journée découverte du Sénat

Il est proposé aux conseillers municipaux une journée découverte du Sénat au prix de 85€.

9.7. Assemblée Générale de l'A.C.C.A.

L'Assemblée Générale de l'A.C.C.A. aura lieu le **dimanche 5 juin 2016 à 9h30** à la maison des chasseurs.

9.8. Schéma départemental de Coopération Intercommunale de la Haute-Saône

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, la Communauté de Communes du Val Marnaysien comptera, à partir du 1er janvier 2017, 14 communes de plus, soit 45 communes au total.

Les nouvelles communes intégrées sont : Bard-lès-Pesmes, Berthelange, Breslilly, Chancey, Chaumerenne, Corcelles-Ferrières, Corcondray, Etrabonne, Ferrières-les-bois, Malans, Mercey-le-Grand, Montagney, Motey-Besuche, Villers-Buzon.

9.9. Dépose de la cabine téléphonique

Orange nous a informés par courrier qu'il sera prochainement procédé à la dépose de la cabine téléphonique du lavoir.

9.10. Mise à jour des repères de nivellement par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (I.G.N.)

Dans le cadre des travaux d'entretien du réseau de nivellement, une équipe de géomètre de l'I.G.N. interviendra prochainement pour réaliser des mesures des repères de nivellement de la commune.

9.11. Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Ognon (P.P.R.I.)

Une réunion de présentation du P.P.R.I. aura lieu le **mardi 14 juin** à la salle des rencontres de Brussey, de 16h15 à 17h30 pour les élus, et **de 17h45 à 19h pour le public.**

9.12. Concert organisé par l'association pour le Patrimoine Beaumottais

L'association pour le Patrimoine Beaumottais organise un concert "Snowlight" le **Dimanche 19 juin à 15h** à l'Eglise de Beaumotte-les-Pin : compositions personnelles et reprises de chansons françaises et pops, suivi d'un échange avec les artistes et d'un instant gourmand. Les bénéficiaires iront à la restauration de l'église du village.

9.13. Appel à volontaires – peinture du préfabriqué

L'association du Patrimoine Beaumottais effectuera un appel à volontaires pour repeindre les murs du préfabriqué une journée en juillet.

9.14. Travaux de l'Eglise

Une consultation d'architectes a été lancée pour la rénovation de l'Eglise, mais aucun retour n'a été reçu. La consultation sera relancée auprès d'autres architectes.

Les membres du conseil municipal effectueront le relevé des compteurs d'eau au cours du mois de juin. Merci de leur faciliter la tâche en dégagant les accès et en nettoyant les regards

Information complémentaire : la commune a reçu la synthèse sur la qualité de l'eau pour l'année 2015 : sur 7 analyses réalisées, une était non conforme, et 6 étaient conformes. La synthèse est disponible sur le panneau d'affichage de la Mairie et sur le site internet de la commune (« vie communale » puis « eau »).